

## Environnement opérationnel

### Contexte

L'Afrique du Sud a l'économie la plus développée d'Afrique et joue un rôle clé dans la diplomatie et le développement du continent. Elle attire des migrants et des demandeurs d'asile de pratiquement tous les pays d'Afrique et d'ailleurs.

L'Afrique du Sud est signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés, de son Protocole de 1967 et de la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. La loi sur les réfugiés est entrée en vigueur en 2000.

L'Afrique du Sud accueille quelque 40 000 réfugiés et plus de 100 000 demandeurs d'asile, originaires de 52 pays, mais provenant principalement d'Angola, du Burundi, de la République démocratique du Congo (RDC), du Rwanda, de la Somalie et du Zimbabwe. La majorité d'entre eux vivent dans les grands centres urbains du Cap, de Durban, de Johannesburg, de Port Elisabeth et de Pretoria.

L'Afrique du Sud reçoit actuellement le nombre de demandes d'asile le plus élevé en Afrique, ce qui met à très rude épreuve le système national d'asile. Le ministère de l'Intérieur s'efforce de réduire le nombre de demandes d'asile en attente dans le cadre d'un projet spécialement lancé à cet effet. À la fin du mois de mars 2008, 110 000 dossiers d'asile accumulés avant l'année 2006 avaient ainsi été traités. Cependant, avec près de 100 000 nouvelles demandes déposées depuis janvier 2006, le nombre de dossiers en attente reste considérable.

Les Zimbabweens ont été de plus en plus nombreux à solliciter l'asile en Afrique du Sud depuis les élections contestées de mars 2008 dans leur pays. Ces demandeurs d'asile viennent grossir les rangs d'une très importante communauté de Zimbabweens résidant déjà en Afrique du Sud, la plupart sans statut juridique et dans des conditions très éprouvantes. Le HCR a mis en place des plans d'urgence et des dispositifs d'intervention pour parer à un éventuel afflux massif de réfugiés zimbabweens en Afrique du Sud. Il a également développé ses programmes d'assistance au bénéfice de ce groupe.

Les réfugiés et les demandeurs d'asile sont libres de leurs mouvements en Afrique du Sud. Cependant, les difficultés auxquelles ils sont confrontés lorsqu'ils tentent de s'intégrer aux communautés locales ont été mises en lumière par les agressions xénophobes perpétrées en mai 2008 au Cap, à Durban, à Johannesburg et à Pretoria, qui ont causé la mort de plus de 60 personnes et le déplacement de quelque 46 000 autres.

Le Gouvernement d'Afrique du Sud a réagi par une stratégie en trois volets, consistant : premièrement, à mettre fin aux actes de violence et à prévenir de nouvelles attaques ; deuxièmement, à fournir une aide d'urgence et humanitaire temporaire aux victimes ; et troisièmement, à réintégrer les personnes déplacées dans les communautés locales.

En coopération avec d'autres institutions des Nations Unies et des ONG partenaires, le HCR a apporté une assistance directe aux déplacés et facilité leur intégration. Le Haut Commissariat a également fourni une expertise technique au Gouvernement dans des domaines tels que l'enregistrement ainsi que la coordination et la gestion des sites d'accueil temporaire des réfugiés.

## Besoins

Le HCR et ses partenaires d'exécution ont mené des évaluations participatives afin de déterminer les risques en matière de protection et de trouver des solutions durables pour les réfugiés, en utilisant une méthodologie qui tenait compte des critères d'âge, de genre et de diversité. Le Haut Commissariat organise également un atelier annuel pour les personnes travaillant auprès des déplacés, notamment les représentants des services gouvernementaux et des communautés de réfugiés, pour discuter des stratégies à mettre en place.

Le programme 2009 pour les réfugiés ciblera les besoins prioritaires identifiés en Afrique du Sud, à savoir les documents d'identité, l'emploi, l'hébergement, les vivres et l'éducation.

L'accès aux procédures nationales d'asile demeure problématique. Les nouvelles initiatives gouvernementales dans ce domaine comprennent l'ouverture d'un bureau d'accueil des réfugiés à Musina, près de la frontière avec le Zimbabwe. Cette structure contribuera à réduire les délais de traitement des demandes d'asile, et à garantir ainsi une protection plus efficace.

Même une fois qu'ils ont accès au système d'asile, de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile ont des difficultés à accéder aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services essentiels.

## Objectifs principaux

### Programme annuel

- Veiller à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés dans le pays bénéficient des procédures d'asile, de documents d'identité et d'une protection contre le refoulement.
- Aider le Gouvernement à faire respecter les principes de l'asile et à renforcer ses capacités de protection.
- Rechercher des solutions durables au sort des réfugiés par la promotion du rapatriement librement consenti et de l'intégration sur place, et par l'utilisation stratégique de la réinstallation.
- Renforcer les partenariats avec les services gouvernementaux, les ONG, les organisations de défense des droits de l'homme, les communautés de réfugiés et d'autres intervenants, pour améliorer les conditions de vie des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le pays.

### Programme supplémentaire

- Veiller à ce que les réfugiés et les demandeurs d'asile déplacés à la suite d'attaques xénophobes reçoivent une assistance matérielle et juridique adaptée, afin de faciliter leur réintégration dans les communautés locales.

## Chiffres prévisionnels

Type de population	Origine	Janvier 2009		Décembre 2009	
		Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR	Total dans le pays	Nb pers. assistées par le HCR
Réfugiés	Burundi	3 500	800	4 000	1 000
	RDC	18 000	2 500	20 000	3 000
	Somalie	15 000	1 200	17 000	1 400
	Pays divers	20 570	1 200	28 070	1 600
Demandeurs d'asile	RDC	15 000	2 500	10 000	1 500
	Somalie	12 000	500	5 000	300
	Zimbabwe	45 000	3 000	35 000	2 000
	Pays divers	8 000	2 000	5 000	1 800
<b>Total</b>		<b>137 070</b>	<b>13 700</b>	<b>124 070</b>	<b>12 600</b>



Des personnes déplacées à l'intérieur du pays pour cause de violence xénophobe font la queue pour recevoir des vivres à la station de police de Jeppe

HCR/J. Oatway

- Lutter contre l'intolérance à l'égard des réfugiés et des demandeurs d'asile et améliorer les conditions d'asile dans le pays.
- Mettre l'accent sur la préparation et la réponse aux situations d'urgence, pour être en mesure de parer à un afflux massif de réfugiés en provenance du Zimbabwe.
- Si la situation politique s'améliore au Zimbabwe, rapatrier les réfugiés zimbabwéens et d'autres personnes ayant des besoins spécifiques.

### Cibles prioritaires

- L'accès au système d'asile est amélioré. La détermination du statut de réfugié est menée dans un délai de six mois à compter du dépôt de la demande d'asile, et des documents d'identité sont remis à l'issue de la procédure, comme le prévoit la législation sud-africaine.
- Le Gouvernement bénéficie de l'appui du HCR pour renforcer ses capacités de traitement des demandes d'asile et de détermination du statut de réfugié.
- Environ 2 500 réfugiés originaires de la RDC, de la Somalie, du Zimbabwe et d'autres pays sont rapatriés.
- Quelque 500 réfugiés originaires du Burundi, de RDC, d'Éthiopie, du Rwanda, de la Somalie et du Zimbabwe sont réinstallés dans des pays tiers.
- Les réfugiés et les demandeurs d'asile accèdent plus facilement à des services socio-économiques tels que l'éducation et la santé, notamment aux services relatifs au VIH et du sida.
- Les réfugiés et les demandeurs d'asile déplacés à la suite d'agressions xénophobes regagnent les communautés locales en toute sécurité.

### Stratégie et activités

En 2009, le HCR continuera à accorder la priorité à l'assistance juridique pour les réfugiés et les demandeurs d'asile en Afrique du Sud. Il se concentrera plus particulièrement sur le renforcement des capacités des institutions gouvernementales, notamment des ministères de l'Intérieur et du Développement social. En collaboration avec les pouvoirs publics, le Haut Commissariat s'emploiera à perfectionner le système d'asile en formant les fonctionnaires chargés de la détermination du statut de réfugié, en fournissant des informations sur les pays d'origine et en offrant un appui et des conseils techniques aux bureaux d'accueil des réfugiés.

En étroite collaboration avec des représentants de la société civile, des établissements universitaires et des organisations de défense des droits de l'homme, le HCR s'attachera à promouvoir les droits et les obligations des réfugiés, et sensibilisera le grand public à la problématique de l'asile.

Outre l'assistance relative à la protection et l'aide d'urgence, le Haut Commissariat entend répondre aux besoins des réfugiés en matière d'emploi, de formation linguistique et professionnelle, de développement de petites entreprises et d'éducation. Il collaborera également avec les autorités concernées pour promouvoir l'intégration sur place de certaines personnes réfugiées dans le pays.

### Contraintes

L'Afrique du Sud attire des ressortissants d'autres pays, dont des demandeurs d'asile et des réfugiés. Ces dernières années, le pays a reçu en moyenne 50 000 demandes



d'asile par an. Les migrants économiques ont souvent recours aux procédures d'asile pour régulariser leur séjour en Afrique du Sud, une pratique qui surcharge le système national d'asile et qui donne une image négative des réfugiés.

Les préoccupations croissantes que suscite l'afflux permanent d'étrangers constituent un obstacle majeur à l'intégration sur place des réfugiés. Si les actes de violence perpétrés par le passé ciblaient principalement des entreprises gérées par des réfugiés, les attaques de mai 2008 ont également visé des étrangers qui vivaient aux côtés de la population locale dans des *townships* ou des zones d'installation informelles. Bien que le Gouvernement s'efforce d'encourager la tolérance au sein de la population, les causes premières du problème demeurent. Parmi les personnes déplacées à la suite de ces actes de violence, beaucoup ont peur de regagner leur foyer et leur communauté.

La pandémie de VIH et du Sida qui sévit en Afrique du Sud, où plus de 18 pour cent des adultes sont porteurs du virus selon les statistiques officielles, continue de nuire à la vie économique et sociale du pays. Les réfugiés et les demandeurs d'asile originaires de pays où les taux d'infection au VIH sont moins élevés risquent davantage de contracter le virus en Afrique du Sud.

## Organisation et mise en œuvre

Présence du HCR	
Nombre de bureaux	1
Effectif total	43
Fonctionnaires internationaux	19
Collaborateurs nationaux	22
JEA	2

La représentation régionale du HCR, établie en Afrique du Sud, coordonne les opérations dans tous les pays d'Afrique australe – y compris le programme en Zambie, qui sera placé sous la supervision directe de Pretoria en janvier 2009. Le bureau de Pretoria supervise les activités du HCR en Angola, au Botswana, au Malawi, au Mozambique, en Namibie et au Zimbabwe ; en outre, il est directement responsable de la protection des réfugiés au Swaziland, au Lesotho et dans les États insulaire de l'Océan Indien, à savoir Madagascar, les Comores, Maurice et les Seychelles, où le HCR n'est pas présent.

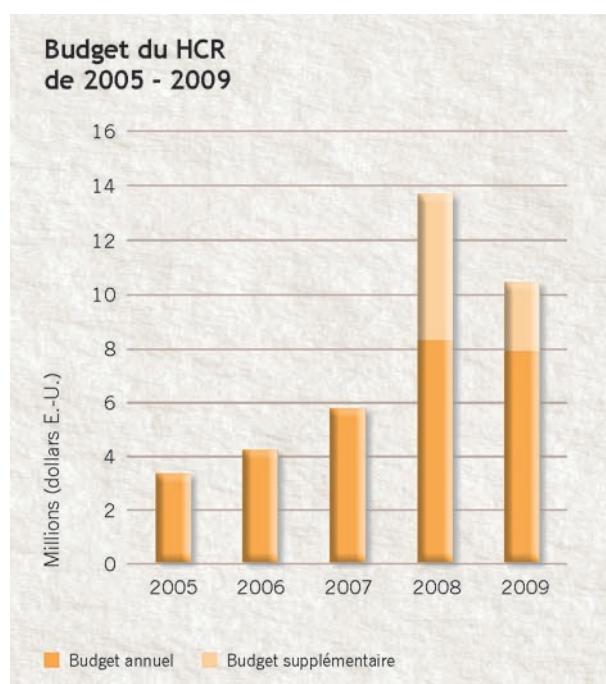
Le bureau de Pretoria dispose de 11 postes d'administrateurs internationaux ; ces administrateurs sont chargés, à l'échelle régionale, de la protection, de la gestion des programmes, des services communautaires, de l'information, de l'approvisionnement et des achats, de la santé et du VIH et le sida, de l'enregistrement, des technologies de l'information et de la gestion de la base de données sur les réfugiés.

## Coordination

Le HCR partage la responsabilité de la protection et de l'assistance des réfugiés avec le Gouvernement et d'autres organisations. De nombreuses ONG, organisations de défense des droits de l'homme, organisations issues de la société civile et institutions universitaires prodiguent une aide humanitaire aux réfugiés, aux demandeurs d'asile et aux migrants en Afrique du Sud. Ces acteurs contribuent également au débat public sur les questions humanitaires dans le pays.

Le HCR coopère étroitement avec l'Équipe des Nations unies dans le pays, en particulier pour la planification des interventions d'urgence et la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2006-2011, ainsi qu'avec le Groupe thématique des Nations unies sur le VIH et le sida et le Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions (RIACSO) à Johannesburg.

Partenaires	
Partenaires d'exécution	
ONG : Bonne Espérance, CARITAS Swaziland, Centre d'accueil des réfugiés du Cap, <i>Lawyers for Human Rights</i> , <i>Refugee Social Services</i> , Sediba Hope, Service jésuite des réfugiés, <i>Sonke Gender Justice</i> , Université du Cap	
Autres: PNUD Comores, PNUD Madagascar	
Partenaires opérationnels	
Organismes gouvernementaux : Centre national de gestion des catastrophes ; conseils municipaux de Pretoria, de Johannesburg, du Cap et de Durban ; gouvernements provinciaux et locaux ; ministères de l'Intérieur, du Développement social, de la Santé et de l'Éducation	
ONG : ARESTA, Oxfam, <i>Save the Children</i> (R.U.), <i>Scalabrini</i> , Secours islamique, Société sud-africaine de la Croix-Rouge	
Autres: BCAAH, FNUAP, OIM, OMS, PAM, PNUD, UNICEF	



## Informations financières

Le budget annuel pour l'Afrique du Sud, qui inclut des projets concernant la sous-région d'Afrique australe, a augmenté depuis 2005. Ces augmentations sont principalement dues à des migrations mixtes, l'Afrique du Sud étant devenue une destination pour un grand nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile originaires de la région des Grands Lacs et de la Corne de l'Afrique.

Le budget total pour 2008 a pratiquement doublé par rapport à celui de l'année précédente, du fait de l'intervention du Haut Commissariat face aux troubles

civils qui ont éclaté dans un certain nombre de *townships* et qui visaient des ressortissants étrangers, notamment des réfugiés et des demandeurs d'asile. Une opération d'un montant de quelque 3,8 millions de dollars E.-U. a été montée pour répondre à cette situation d'urgence, ainsi que pour venir en aide aux Zimbabwéens contraints de quitter leur pays gagné par l'instabilité économique et politique pendant la période des élections générales de mars et juin 2008. Le budget annuel pour 2009 est en hausse de 10 pour cent par rapport au budget de 2008, en raison de l'intégration de certaines activités relatives à la situation des Zimbabwéens, précédemment imputées au budget supplémentaire.

Budget (dollars E.-U.)						
Activités et services	2008			2009		
	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire Situation au Zimbabwe	Total	Budget-programme annuel	Budget-programme supplémentaire Situation au Zimbabwe	Total
Protection, suivi et coordination	1 055 744	1 612 150	2 667 894	1 221 915	668 334	1 890 249
Activités génératrices de revenus	95 072	0	95 072	120 250	0	120 250
Appui opérationnel (aux partenaires)	611 963	0	611 963	625 355	231 729	857 084
Assistance juridique	434 950	0	434 950	423 841	322 180	746 021
Besoins domestiques	242 996	0	242 996	261 117	787 942	1 049 059
Éducation	340 490	0	340 490	385 861	0	385 861
Santé	150 250	3 761 682	3 911 932	159 073	97 677	256 750
Services communautaires	324 283	0	324 283	324 503	122 667	447 170
Total des opérations	3 255 748	5 373 832	8 629 580	3 521 915	2 230 529	5 752 444
Appui au programme <sup>1</sup>	3 871 411	0	3 871 411	4 344 012	0	4 344 012
Total	7 127 158	5 373 832	12 500 990	7 865 927	2 230 529	10 096 456

<sup>1</sup> Inclut les coûts d'appui au programme pour des activités régionales spécifiques en Afrique australe, telles que le VIH et le SIDA, les femmes et les enfants réfugiés, l'enregistrement et la protection.

Note: Le Budget-programme supplémentaire n'inclut pas un prélèvement de sept pour cent opéré sur les contributions afin de couvrir les dépenses d'appui indirectes du HCR.